

COMMUNIQU  DE PRESSE

## **UNE VIABILIT  FINANCI RE ASSUREE**

**Gen ve, le 30 mars 2021 - La construction et les frais de fonctionnement de la Cit  de la musique ne co teront pas un centime de plus aux contribuables**

- **La Fondation pour la Cit  de la musique de Gen ve confirme la viabilit  financi re de son projet.**
- **La construction et l'am nagement du parc seront financ s dans leur totalit , soit pr s de 300 millions de francs, par le m c nat et des subsides de la Conf d ration.**
- **Les frais de fonctionnement pour le b timent, qui r unira en un seul lieu la HEM et l'OSR, seront enti rement couverts et ne co teront pas un centime de plus aux contribuables genevois.**
- **Si une subvention  tait accord e par le canton   la Cit  de la musique, elle profiterait aux musiques dites actuelles, ainsi qu'aux activit s visant    largir les publics.**

Situ e aux abords d'un parc, rendu public gr ce au projet,   proximit  imm diate de la place des Nations, la Cit  de la musique regroupera en un seul lieu les diff rents sites de la Haute  cole de musique (HEM), seule HES actuellement dispers e sur sept sites inad quats. Elle deviendra  galement la r sidence de l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) qui b n ficiera ainsi de locaux de r p tition et de production adapt s. Lieu ouvert et facilement accessible, la Cit  de la musique accueillera  galement d'autres acteurs locaux et s'adressera   un public large, en proposant des formats vari s de manifestations et en stimulant les  changes entre les diff rents styles de musiques et entre les diff rentes formes d'art.

### **Un cadeau pour la collectivit **

La Fondation a tenu   ce que la r alisation de ce projet ne gr ve pas les finances publiques genevoises. Par cons quent, le b timent et l'am nagement du parc de la Cit  de la musique seront financ s dans leur totalit , soit pr s de 300 millions de francs, par le m c nat. La Conf d ration a d'ores et d j  confirm  le principe de subsides   la construction du b timent d volue aux activit s de la HEM, comme c' st le cas pour les autres Hautes  coles en Suisse. L'ensemble sera mis   la disposition de la collectivit  au service d'une politique publique, sans condition aucune.

### **Un fonctionnement financièrement autonome**

Le regroupement de la HEM et de l'OSR et la mise à leur disposition de locaux équipés de technologies modernes ne coûteront pas un centime de plus aux contribuables genevois. Le fonctionnement sera financé par les seules contributions de ses deux principaux résidents ainsi que par la location des salles et des espaces publics. La Ville de Genève a par ailleurs formellement exclu une participation aux frais de fonctionnement de la Cité de la musique, à l'exception de l'entretien du nouveau parc public. Ainsi, le projet ne va pas prélever les subventions actuelles versées par la Ville aux milieux culturels.

### **Une opportunité pour une programmation ouverte et variée**

La Cité de la musique, libérée des questions du financement de sa construction et de son fonctionnement, sera un lieu d'expression ouvert à toutes les musiques. Toutes les infrastructures pourront être mises à la disposition de tous types de musiques, pour tous types de publics.

Si une subvention était accordée par le canton à la Cité de la musique, elle servirait à élargir la programmation culturelle au-delà des propositions des deux résidents en incluant d'autres acteurs locaux, et en s'ouvrant à d'autres genres musicaux et artistiques. Les nouvelles activités permettraient de répondre aux attentes d'un large public. Un comité consultatif, composé d'acteurs culturels issus notamment des musiques actuelles, des musiques contemporaines et des autres disciplines artistiques, travaille d'ores et déjà sur les grandes lignes d'une future programmation.

Lieu populaire et ouvert, véritable cadeau pour Genève, la Cité de la musique et son nouveau parc public mettront ainsi à la disposition de la communauté artistique régionale des espaces supplémentaires de résidence et de production et permettra d'accueillir dans les meilleures conditions les acteurs culturels ainsi que de nouveaux publics.

#### Contact :

Laurence Brenner, Secrétaire Générale  
[laurence.brenner@citedelamusique.ch](mailto:laurence.brenner@citedelamusique.ch)  
+41 79 437 57 52